

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2022

Date de convocation du Conseil : 24 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Compte rendu affiché le : 5 avril 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. SCHROLL, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI, Mme COCCO, M. VIZADES, M. BONET, Mme BATISTA, M. DESVERGNES, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Mme PERRIET-ROUX.

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. DA SILVA DIAS), Mme NABETH (procuration à Mme MOULIN), Mme PENARD (procuration à M. MERCADER), Mme DELEUZE (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme ASTIER (procuration à Mme COCCO), M. BOURGEAY (procuration à M. ALLOIN), M. WANTERSTEN (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à Mme CREDOZ)

Absents : M. NAAMANE

=====

Objet : Fonds d'Intervention Régionale 2022 – Centre de vaccination

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1435-8 et suivants, et R.1435-16 et suivants,

VU l'instruction du Premier ministre en date du 12 janvier 2021 portant sur l'accélération de la campagne de vaccination et à la mise en place de centres de vaccination,

VU le projet de convention FIR joint en annexe,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 21 mars 2022,

CONSIDERANT que depuis deux ans, la crise liée à l'épidémie de Covid-19 impacte largement la vie des habitants, et que pour sortir de cette crise, un des axes de la stratégie gouvernementale a consisté à vacciner rapidement une part importante de la population,

CONSIDERANT que pour y parvenir, l'Etat a souhaité la mise en place de centres de vaccination en complément du dispositif antérieur (pharmacies, médecines de villes et hôpitaux),

CONSIDERANT que la Commune de Décines-Charpieu a souhaité participer activement à cette campagne, en accompagnant dans un premier temps les personnes prioritaires souhaitant bénéficier de la vaccination,

CONSIDERANT que pour ce faire, la Commune a mis à disposition des locaux communaux (Le Toboggan puis le Gymnase Charlie Chaplin) et a détaché des agents municipaux en partenariat avec le centre de Soins et de Santé « Décines Santé Plus » afin de monter un centre de vaccination d'avril à juillet 2021,

CONSIDERANT qu'en 2021, dans le contexte du rebond épidémique et de la propagation des variants Delta et Omicron, et dans le but d'administrer le plus rapidement possible la dose de rappel à la population, un centre a été remonté à la charge de la Ville pour une durée de 2 mois (du 14 décembre 2021 au 11 février 2022),

CONSIDERANT qu'il est proposé à la Commune de bénéficier du Fonds d'Intervention Régionale (FIR) mis en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement,

CONSIDERANT que le montant du FIR est estimé à 8 000 € pour les frais de personnel et pour les frais de fonctionnement pour l'année 2022,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Madame MOULIN, à signer la convention d'objectifs et de financement avec l'ARS afin de bénéficier du FIR pour un montant estimé à 8 000 € pour l'année 2022,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame MOULIN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	34 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH (par procuration), M. SCHROLL, Mme PENARD (par procuration), M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Mme PERRIET-ROUX
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

 L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

